

DP de septembre, la CFDT interpelle la Direction et l'invite à faire preuve de professionnalisme.

La principale mission des élus représentants des personnels consiste à porter à la connaissance de l'employeur des réclamations individuelles ou collectives des salariés. A charge de l'employeur de donner des réponses cohérentes en rapport avec la précision de la réclamation. Force est de constater, aujourd'hui, monsieur le DRH que les réponses fournies ne sont pas satisfaisantes et pour la plupart en décalage avec le sujet traité. Les représentants élus CFDT regrettent la pauvreté des réponses. Elles se résument la plupart du temps à des phrases stéréotypées du style: "un devis va être fait; la Direction examine le problème; la Direction étudie la question; ce sera envisagé au budget suivant..." mais en réalité elles ne sont jamais suivies d'effets. Egalement les reprises de questions, à cause de réponses incomplètes des mois précédents, sont nombreuses et ne font pas vraiment progresser la dialogue social. Les élus CFDT réclament une amélioration dans la qualité des réponses de la Direction, mais aussi plus de transparence. La CFDT sera attentive aux prochaines réponses que la Direction apportera à la séance d'octobre. Si la situation perdure la CFDT envisage de ne plus participer physiquement aux réunions, et se limiter simplement à l'envoi de questions écrites.

Nous allons tout de même vous donner un aperçu des "perles du mois"

Question : *comment la Direction peut-elle justifier de l'ouverture de 2 postes à la bourse aux emplois(NMU/034 et NMU/015) ayant mot pour mot, ligne pour ligne les mêmes attributions, l'un pour un technicien et l'autre pour un ingénieur?*

Réponse : *le poste de technicien méthodes ouvert dans la bourse aux emplois depuis février dernier, n'ayant pas fait l'objet de candidature, a été élargi aux cadres.*

Commentaires CFDT : *si ça, ce n'est de la GPEC Plus sérieusement, si la Direction croie nous faire gober cette énormité elle se trompe lourdement, car chacun sait que le changement de catégorie socioprofessionnelle a été fait sur mesure pour l'embauche d'une personne du groupe. Mais au-delà, cela montre bien avec quel mépris la Direction traite la population de techniciens. Des techniciens qui font du boulot de cadre, oui à La Chapelle c'est possible.*

Question : *lors d'un récent orage, l'atelier 10S a été en partie inondé. Quel est le résultat du retour sur expérience de cet incident?*

Le fait que des machines soient sous tension dans cette situation, est-ce que cela représente un risque d'électrisation du personnel?

Réponse : *Dans le cas de très fortes et aussi exceptionnelles précipitations comme dans le cas cité, le réseau d'évacuation situé sous la dalle du 10S n'a pas tout absorbé. Il s'agit là d'une situation très exceptionnelle. Les machines sont reliées à la terre, cela permet d'éviter les risques électriques.*

Commentaire CFDT : *ce n'est avec ce raisonnement que le nombre d'accidents du travail va diminuer sur le site. C'est vraiment grave et cela confirme avec quelle légèreté sont traités les problèmes de sécurité. Comme les électriciens, faut-il s'équiper de bottes pour être en sécurité. Nous attendons une réponse plus professionnelle et surtout plus sérieuse de la part de la Direction.*

Faut-il que la CFDT donne les réponses en même temps que les questions?